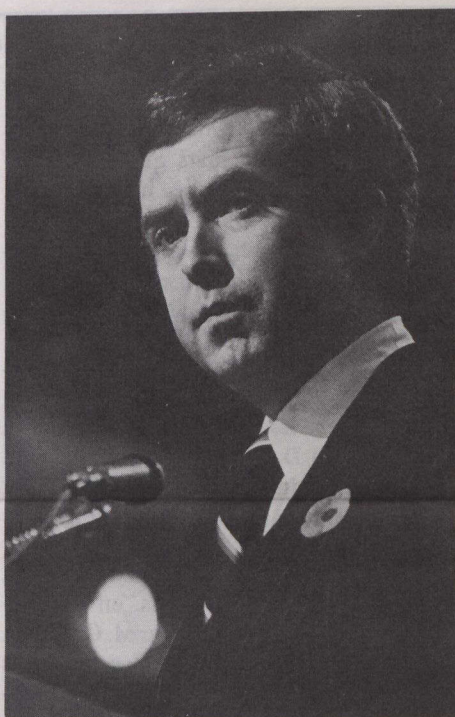
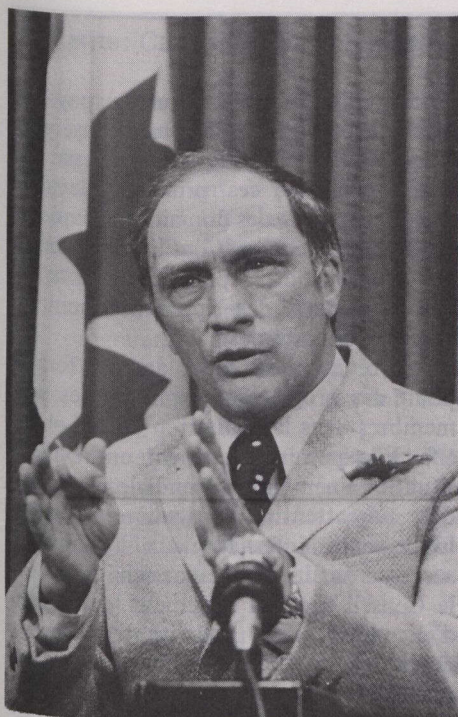




Les chefs des trois principaux partis fédéraux (de gauche à droite): M. Pierre Elliott Trudeau, chef du Parti libéral; M. Joseph Clark, chef du Parti progressiste conservateur; et M. Ed Broadbent, chef du Nouveau Parti démocratique.

scrutin. Les candidats ne sont pas tenus de résider dans la circonscription dans laquelle ils se présentent. Leur bulletin de présentation, toutefois, doit être contre-signé par au moins 25 électeurs relevant de cette circonscription et les noms de l'agent officiel et du vérificateur qu'ils sont tenus de nommer doivent y figurer. Tout candidat doit verser un cautionnement de \$200 qui lui est rendu s'il est élu ou s'il obtient 15 p.c. des voix dans sa circonscription. Cette règle a pour but d'éliminer les candidatures qui ne sont pas sérieuses.

Les partis

Chacun est libre de fonder un parti politique, d'adhérer ou de donner son appui au parti de son choix. Cependant, seul un parti enregistré peut jouir des privilèges particuliers qu'accorde la Loi traitant des dépenses d'élection.

Dans l'ensemble, deux partis se sont, jusqu'à maintenant, partagé l'électorat canadien. Ce sont le Parti progressiste-conservateur (plus communément appelé le Parti conservateur) et le Parti libéral. Tous les gouvernements canadiens ont été formés par l'un ou par l'autre, ou les ont, parfois, regroupés. Cependant, d'autres partis ont parfois réussi à gagner des élections provinciales et à élire un certain nombre de députés à la Chambre des communes ainsi qu'en ont témoigné le

Nouveau Parti démocratique et le Parti du crédit social à plusieurs reprises.

Les principaux partis politiques sont aidés par des associations bénévoles qui ont leur siège dans la capitale fédérale, tout en étant liées, plus ou moins étroitement, à des organismes oeuvrant au niveau de la province et de la circonscription.

Au niveau de la circonscription, l'association est chargée de choisir le candidat qui représentera le parti aux élections. (Elle envoie également des délégués aux assemblées nationales au cours desquelles le parti élit son chef et élabore ses politiques.)

Lorsque la date des élections approche, les associations préparent et lancent des campagnes massives qui visent à accroître la popularité du programme du parti et de son chef. Ces campagnes atteignent leur point culminant au cours des dernières semaines qui précèdent les élections, alors que les chefs de parti, parcourant le pays en tous sens, multiplient discours et déclarations et prennent personnellement contact avec les électeurs.

Les dépenses

Les élections canadiennes entraînent des frais considérables. Le pays est immense et peu peuplé en maints endroits. Néanmoins, il faut, dans toute la mesure du

possible, permettre à chaque électeur (ou électrice) de voter quel que soit son lieu de résidence.

Le directeur général des élections, M. J.-M. Hamel, prévoit dépenser \$55 millions environ en fonds publics pour les prochaines élections. Cette somme couvrira les frais d'impression, les salaires du personnel électoral, les frais de transport et autres dépenses, en particulier, les remboursements auxquels certains candidats et partis politiques auront droit.

Les dépenses encourues par les candidats et les partis politiques à l'occasion de la campagne électorale s'élèveront à plusieurs millions de dollars. Permettront d'y faire face des fonds provenant de sources privées, notamment des candidats eux-mêmes, des partisans, sympathisants ou adhérents des divers partis.

Chaque candidat doit tenir une comptabilité rigoureuse et, après les élections, faire un rapport sur le montant total de ses dépenses électorales. Il doit avoir un agent officiel (chargé de recevoir toutes les contributions et d'effectuer tous les déboursés de sa part) et un vérificateur qu'il désigne lui-même.

La Loi de l'impôt sur le revenu permet à chaque individu ou société qui verse une contribution en argent à un parti politique enregistré, à quelque moment que ce soit, ou à un candidat durant une période

(suite à la page 8)